

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 3 décembre 1941 portant prohibition de certaines marchandises et complétant la liste annexée au décret du 13 septembre 1940.

n° 3

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
3 décembre 1941

Numéro JO
n° 544 du 31/03/1942

Date du numéro
31 mars 1942

VISAS

Le Ministre Secrétaire d'État à l'économie nationale et aux finances, Vu la loi du 29 mai 1911

Vu l'article 46 de la loi du 11 juillet 1938

Vu le décret du 29 juillet 1940

Vu le décret du 13 septembre 1940

Vu le Code des douanes

Sur l'avis du Secrétaire d'Etat à la production industrielle,

TEXTE INTÉGRAL

Article unique. — La liste A annexée au décret du 13 septembre 1910 portant prohibition d'exportation de certaines marchandises est complétée comme suit :

Pour le Ministre et par autorisation : Le Secrétaire général pour les questions économiques. FIL. IPPI.